



MAIRIE DE  
05380  
**CHÂTEAUROUX-LES-ALPES**

BP 7  
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)  
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal  
du vendredi 27 novembre 2020 à 18h00 à la salle des fêtes**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

**Membres présents :** Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Anouck SARTON, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Yves BARTHALAÏS, Véronique GENSUL, Noredine FRIH, Thomas BETH

**Membres excusés :** Lucie ANTHOINE pouvoir à Yves BARTHALAÏS, Didier NICARD pouvoir à Didier ELZEARD, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Anne-Marie FABRE pouvoir à Anouck SARTON, Patrick RANOCCHI pouvoir à Xavier LONG

**Membres absents :** Céline REGNAULT

**Secrétaire de séance :** Anouck BONHOMME

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 57- DM 1 section fonctionnement budget principal
- 58- DM 2 section investissement budget principal
- 59- Subvention voirie 2020
- 60- Plan de financement acquisition livres
- 61- Plan de financement numérisation des registres
- 62- Tarifs salle des fêtes 2020-2021
- 63- Tarifs repas portés 2021
- 64- Tarifs médiathèque 2021
- 65- Exonération partielle Camping New Rabioux
- 66- Avenant convention d'adhésion risques statutaires
- 67- Adhésion service hygiène et sécurité du CDG05
- 68- Adjudications 2021
- 69- DM 3 section exploitation budget camping
- 70- Questions diverses

---

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17/09/2020 adopté avec 12 voix pour.

---

Arrivée Xavier LONG 18h18.

**57- DM 1 section fonctionnement budget principal**

Délibération concernant une décision modificative sur le budget principal en fonctionnement.  
Nécessité de virer des crédits entre chapitre car un chapitre a été dépassé.  
Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

**58- DM 2 section investissement budget principal**

Délibération concernant une décision modificative sur le budget principal en investissement.  
Nécessité de rajouter des crédits afin de pouvoir effectuer l'écriture des transferts de frais d'étude et de récupérer le FCTVA sur les études faites.  
Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

**59- Subvention voirie 2020**

En séance du 29 septembre 2020 la Commission permanente du Conseil Départemental a attribué à la Commune une subvention de 11 312 €.

Le conseil municipal cette subvention et l'affecte sur les voies communales suivantes :

Pré Sabens, Fontfourane, aux Chamousses, Fontfourane à St Marcellin, rue Chasteline, Serre de Gays.

Un élu demande si l'on peut envisager de faire un plan d'investissement pluriannuel pour avoir plus de lisibilité et de prévisions.

Une élue répond que ça serait important de prévoir les choses et de prioriser.

Un élu répond que suivant les années il peut y avoir des urgences par endroits à cause des orages par exemple et que l'on ne peut plus suivre ce plan.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

#### **60- Plan de financement acquisition livres**

Pour accompagner les collectivités dans le contexte de crise, le ministère de la Culture soutient, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, les achats supplémentaires de livres pour les années 2020 et 2021.

Monsieur le Maire expose qu'une demande de subvention auprès de la DRAC PACA sera déposée pour ce projet.

Il est prévu d'acheter des bandes dessinées afin que les adolescents aient envie de venir à la médiathèque.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

#### **61- Plan de financement numérisation des registres**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental sera déposé pour la numérisation et indexation des registres d'état civil.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

#### **62- Tarifs salle des fêtes 2021**

La commission finances s'est réunie. Les tarifs sont identiques à ceux de l'année précédente pour les usagers. Les tarifs et les modalités d'utilisation de la salle des fêtes changent pour les associations.

Pour les associations, en semaine participation aux frais de fonctionnement de 100€ annuel

- Limité à 2 utilisations hebdomadaires

Pour les activités se déroulant le week-end, une convention particulière est signée et une facturation spécifique est appliquée :

- 50€ par week-end, limité à 4 week-ends par an (sauf en cas de disponibilité exceptionnelle de la salle).

Un élu explique qu'il parle au nom d'une association qui attend toujours un rendez-vous avec les élus.

Un élu propose que pour l'année 2021 suite à la pandémie de Covid-19, il faudrait exonérer exceptionnellement les associations de cette participation.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

#### **63- Tarifs repas portés 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2021 les tarifs de facturation aux usagers dans le cadre de l'aide sociale à savoir le prix de facturation du repas porté.

Suite à la révision annuelle, le prix du repas sera facturé 10,13 € TTC par l'hôpital (baisse de 0,12 €).

Pour l'année 2021, les tranches de tarification sont modifiées et le prix par repas diminue, ce qui générera une baisse des coûts pour les utilisateurs.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

#### **64- Tarifs médiathèque 2021**

Les tarifs de la médiathèque restent inchangés.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

#### **65- Exonération partielle Camping New Rabioux**

Le maire rappelle la délibération n°40 du 16/07/2020 sur l'exonération de loyers de certains commerces et professionnels dont le montant de 3000€ HT pour le Camping New Rabioux.

La crise sanitaire du Covid-19 a eu un impact important sur l'activité du Camping New Rabioux situé sur le territoire de la commune. Ainsi, pour soutenir les délégataires du camping pour cette baisse d'activité dû à la pandémie de Covid-19, la commune propose d'exonérer une partie du montant du loyer du Camping New Rabioux soit 2 000 € HT supplémentaire de remise sur le montant annuel du loyer.

Un élu souhaiterait que le montant proposé soit plus élevé.

Délibération adoptée avec 12 voix pour et 2 abstentions.

### **66- Avenant convention d'adhésion risques statutaires**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a adhéré par délibération du 08/12/2017 au contrat d'assurances statutaires en choisissant les modalités souhaitées. Cette adhésion s'est matérialisée par la signature d'une convention avec le Centre de gestion des Hautes-Alpes.

Ce marché d'assurance statutaire prenait fin initialement le 31 décembre 2020, les pièces du marché prévoyait expressément la possibilité de prolonger ce contrat pour une durée d'un an.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

### **67- Adhésion service hygiène et sécurité du CDG05**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations suivantes prises avec le CDG 05 :

- N°5 du 20/02/2015 de mise à disposition d'un assistant de prévention
- N°9 du 30/04/2015 pour la mission document unique
- N°5 du 03/07/2015 de mise à disposition d'un ACFI avec le CDG

Dans une démarche de simplification, il convient d'adhérer au Service Hygiène et Sécurité du CDG 05 afin de bénéficier des différents services.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

### **68- Adjudications 2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les baux de parcelles soumises à adjudication arriveront à terme le 28/02/2021.

Il convient donc de procéder à une nouvelle procédure d'adjudication.

Les parcelles soumises à adjudication sont les suivantes :

-	ZC 55	Fontmolines	4 680 m <sup>2</sup>
-	C 317	St James	3 900 m <sup>2</sup>
-	ZB 63	Serre de Gay	5 570 m <sup>2</sup>

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

### **69- DM 3 section exploitation budget camping**

La commune exonère une partie du montant du loyer 2020, il faut donc l'inscrire au budget primitif du camping avec une décision modificative.

Délibération adoptée avec 12 voix pour et 2 abstentions.

### **70- Questions diverses**

- Un élu demande au maire quels sont tous ces remblais sur le site de Fontmolines. Le maire répond que c'est entreposé par RTE mais tout sera reprofilé pendant l'hiver, les troncs d'arbres enlevés et le talus refait proprement. Cet élu fait part de son regret que ce site naturel ait été remblayé et drainé.
- Un élu a une question sur les concessions. Le maire explique qu'à ce jour il n'y a que des concessions trentenaires (renouvelables) dans les cimetières. Il précise que ce n'est plus possible de faire des centenaires. Mais la commune doit décider si elle souhaite faire des cinquantenaires.  
Un élu précise qu'il faut terminer l'opération de reprise des concessions et tout d'abord il faut construire un ossuaire. Il y aura également un projet de colombarium. Il faut également établir le règlement du cimetière.  
Un groupe de travail va être réuni rapidement afin d'en discuter.
- L'entreprise Voltalia a démarché les élus pour un projet de centrale photovoltaïque. Une commission se réunira prochainement pour en parler.
- La délibération sur le PLU intercommunal n'a pas été votée car au vu de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire qui vient de modifier l'article 136 de la loi ALUR et qui a repoussé l'échéance du transfert du 1er janvier 2021 au 1er juillet 2021, il conviendra de délibérer entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.
- La CCSP a fait une campagne photo pour le déclassement des maisons qui ne sont pas dans la bonne catégorie. Un bureau d'études privé a été mandaté pour ce travail. La commune a reçu son document la concernant le 23 novembre et doit rendre ses observations pour le 30 novembre.

- Le maire lit le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avec le PNE et les éleveurs au sujet des cabanes d'alpage. Une élue souhaite la liste des invités à cette réunion. Il faut rediscuter de ce projet sur la rénovation des cabanes d'alpage.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h10.

**Le Maire,  
J-M BARRAL**

